



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 17/04/24

ID : 048-200069151-20240404-DELIB__1-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 04 avril 2024 à 18 heures

Date de Convocation 21 mars 2024

| | |
|--|---|
| Membres en exercice : 35 | <p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 04 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Roselyne PRADEILLES, Bernard RIEU, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Michel CAPONI pouvoir à Damien ARMAND, Régine DOUSSIERE pouvoir à Henri COUDERC, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Vincent PRATLONG pouvoir à Gilles VERGELY, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Flore THEROND, Jean WILKIN pouvoir à François ROUYEYROL,</p> <p>Excusés : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIERE, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p> |
| Présents : 23 | |
| Votants : 29 | |
| Pour : 29 | |
| Contre : 0 Abstention : 0 | |

Secrétaire de séance : Monsieur Damien ARMAND

DELIB-2024-052 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTE

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 8 février 2024,

CONSIDÉRANT l'examen du projet de Budget primitif 2024 opéré par le Bureau communautaire et la Conférence des maires, qui s'est réunie le 28 mars dernier,

CONSIDÉRANT la présentation faite par Monsieur le Président,

CONSIDÉRANT que le Budget primitif 2024 respecte les engagements budgétaires pris lors du débat d'orientation budgétaire et des arbitrages opérés en Conférence des maires,

CONSTATANT que le Budget primitif 2024 du budget annexe Maisons de santé s'équilibre à **493 490,00 euros**, qui se décomposent comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à : 294 500,00 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

| Chapitre | BP 2024 |
|--|-------------------|
| 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | 62 998,26 |
| 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 7 900,00 |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 3 000,00 |
| 66 - CHARGES FINANCIÈRES | 23 000,00 |
| 67 – CHARGES SPECIFIQUES | 500,00 |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 87 300,00 |
| 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 109 801,74 |
| Total dépenses de fonctionnement | 294 500,00 |

| Chapitre | BP 2024 |
|--|-------------------|
| 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 185 736,11 |
| 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 80 800,00 |
| 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 27 963,89 |
| Total recettes de fonctionnement | 294 500,00 |

La section d'investissement s'équilibre à : 198 990,00 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

| Chapitre | BP 2024 |
|--|-------------------|
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 128 326,29 |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 23 463,89 |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES | 42 699,82 |
| 20001 - TRAVAUX ET MATERIEL MSP | 4 500,00 |
| Total dépenses d'investissement | 198 990,00 |

| Chapitre | BP 2024 |
|--|-------------------|
| 021 - Virement de la section d'investissement | 87 300,00 |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 109 801,74 |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 1 188,44 |
| 16- Emprunts et dettes assimilées | 699,82 |
| Total recettes d'investissement | 198 990,00 |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 17/4/24

Berger
Levrault

ID : 048-200069151-20240404-DELIB_1-DE

APPROUVE, le Budget Primitif 2024 du budget annexe du budget annexe Maisons de santé tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire, ainsi que ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Damien ARMAND

A blue ink signature, likely of Damien Armand, written in a cursive style.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.